



«LA TINALENVERS 2019 ».

Boucles de Tina

Le 31 mars 2019

Présentation / Règlement

Description sommaire de l'épreuve

Il s'agit d'une « **compétition de VTT/Cross-country** » organisée sur le site des boucles de Tina .

La particularité de l'évènement est la découverte des pistes « **A L'ENVERS** ». C'est le seul jour de l'année où les participants peuvent emprunter les pistes à contre-sens des itinéraires habituels.

Epreuve /Participants

L'épreuve est à caractère compétitif. Elle donne lieu à un classement et à des récompenses, elle est ouverte aux licenciés FFC et FFTri ainsi qu'aux non-licenciés, sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition datant de moins d'un an.

Les frais d'inscription sont de :

- 2000 francs pour les licenciés à partir de 18 ans (gratuit pour les mineurs).
- 3500 francs pour les non-licenciés (gratuit pour les mineurs)
- 4000 francs pour les inscriptions sur place le jour de la course.

Inscriptions sur www.inlive.nc et chez NEW-CYCLES

Horaires

Emargement / remise des plaques de 6h30 à 8h00.

Le départ de l'épreuve sera donné à 8h30. La remise des prix aura lieu à 11h, à l'entrée du site.

Parcours

Le parcours utilise les pistes et routes existantes sur le site des boucles de Tina. Dans la grande majorité les pistes seront empruntées à contre-sens des itinéraires habituels.

Le départ est donné à proximité du bike-park, à l'entrée du site. Les concurrents se dirigeront ensuite vers les pistes VTT (tronçon en rouge sur le plan). Ils parcourront enfin un nombre de tour (en bleu sur le plan) en fonction de leur catégorie :

- Minimes F/H (de 13 à 14 ans) : 1 tour (8,2km)
- Féminines (de 15 ans et +) : 1 tour (11,8km)
- Cadets Hommes (de 15 à 16 ans) : 1 tour (11,8km)
- Juniors Hommes (de 17 à 18 ans) : 2 tours (22,5 km)
- Seniors Hommes (de 19 à 39 ans) : 2 tours (22,5 km)
- Master 1 Hommes (de 40 à 49 ans) : 1 tour (11,8km)
- Master 2 Hommes (de 50 ans et +) : 1 tour (11,8km)

L'arrivée sera jugée devant le faré se situant à l'entrée des pistes VTT.

Des récompenses seront remises aux 3 premiers de chaque catégorie.



Matériel et équipement :

Les vélos admis dans l'épreuve devront répondre aux normes officielles en vigueur.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée ainsi que des chaussures fermées sont obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

ZONE : Public / Spectateurs / Assistance

Une zone spécialement dédiée au public (spectateurs/assistance) est aménagée à proximité de la partie « technique » du parcours. Les compétiteurs passent à trois reprises par tour dans cette zone.

L'accès au site se fait du parking situé à l'entrée des pistes par une navette ou à vélo encadré par un membre de l'organisation.

Le ravitaillement et le dépannage des concurrents sont autorisés dans la zone « Assistance », à partir du deuxième tour

L'accès se fait du parking situé à l'entrée des pistes à pied ou à vélo. Pour des raisons évidentes de sécurité il sera interdit au public d'emprunter le parcours de la course.

Pénalités

Mise Hors Course :

- Absence sur un contrôle de passage
- Circulation en sens inverse du circuit
- Non-respect du parcours
- Absence de casque durant l'épreuve
- Pollution ou dégradation du site

Pénalité en temps :

- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé